

D -20090066

**Contrat de Co-développement entre la CUB et la Ville.
Présentation de la démarche. Autorisation.**

Monsieur le Maire présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

La Communauté Urbaine de Bordeaux propose de mettre en œuvre des contrats de co-développement avec ses 27 communes membres.

L'aboutissement de la contractualisation passe par l'analyse croisée du projet de chaque commune avec celui de la CUB puis par sa déclinaison opérationnelle pour les 3 ans qui viennent (2009-2011).

Cette déclinaison opérationnelle doit avoir une vocation large et peut traduire des modalités d'action innovantes entre les deux établissements. Elle pourra comprendre des opérations d'investissement mais aussi des prestations de service ou des coopérations techniques.

La contractualisation nécessite donc pour chaque commune de définir ses priorités et de s'y tenir pour les 3 ans et pour la CUB, qu'elle tienne son engagement à réaliser ce qui est inscrit dans le contrat signé.

L'objectif est de finaliser ce contrat d'ici mi-2009.

Il convient d'ici là :

- d'élaborer conjointement un diagnostic partagé et un projet de territoire à échéance 5 à 10 ans (1^{er} trimestre 2009) ;
- d'identifier les priorités et de hiérarchiser les actions qui seront déclinées au sein du contrat (février- juin 2009 : discussion sur les engagements mutuels).

Le Conseil municipal devrait pouvoir se prononcer sur le projet de contrat de co-développement avant l'été (séance de juin ou de juillet).

Je vous propose que ce contrat s'articule autour des 4 axes suivants :

- **Les grands opérations et équipements d'intérêt d'agglomération** : contractualiser les engagements d'aménagement sur les sites de projets (notamment sur l'arc de développement durable) et les grandes opérations (franchissements de la Garonne, tramway...) ;
- **La mobilité** : s'inscrire dans la démarche de révision du PDU en travaillant à l'échelle de Bordeaux sur l'ensemble du système de mobilité (nouvelle hiérarchisation du réseau, plan vélo, lignes de bus, etc.) ;
- **L'amélioration de la proximité** : définir des niveaux de service et réfléchir à la meilleure manière d'articuler les compétences ;
- **Les grands enjeux transversaux** : poser des principes d'intervention (y compris expérimentaux) sur des grands équipements (stade, passerelle St-Jean...), des enjeux transversaux et/ou des thématiques en limite de compétences communautaires mais qui participent aux équilibres communautaires (rayonnement

de l'agglomération, équilibre territorial en termes d'université, de commerces, d'économie...).

Je vous demande de bien vouloir valider cette démarche de contractualisation et de m'autoriser à négocier ce contrat.

M. LE MAIRE. -

Mes chers collègues, je serai assez bref sur ce document qui est une simple présentation de la démarche adoptée par la Communauté Urbaine en liaison et en accord avec les 27 communes qui en sont membres.

L'objectif c'est donc de conclure d'ici la mi-2009 un contrat de co-développement sur la base d'un diagnostic partagé qui est en cours d'élaboration et d'un projet de territoire à échéance de 5 à 10 ans.

Nous pouvons dire que la ville a anticipé et que son projet de territoire, elle en a déjà les grandes lignes, on vient d'en discuter.

Il s'agit aussi d'identifier les priorités et de hiérarchiser les actions qui seront déclinées au sein du contrat.

Je vous propose 4 axes principaux dans ces discussions que nous allons avoir avec la Communauté Urbaine, et nous reviendrons bien sûr devant vous pour vous présenter ensuite le contrat de co-développement.

Le premier axe c'est les grandes opérations et les grands équipements d'intérêt d'agglomération. Nous venons en réalité d'en parler.

Le deuxième axe c'est la politique de mobilité qui doit nous conduire à une révision du Plan de Déplacement Urbain, du PDU de la Communauté Urbaine, en mettant l'accent sur :

- le plan vélo, la mise en place notamment d'un système de vélo en libre service,
- la restructuration des lignes de bus dans le cadre de la future DSP,
- et une nouvelle hiérarchisation du réseau.

Le troisième grand axe c'est l'amélioration de la qualité des services de proximité qui sont rendus par la CUB. De ce point de vue je voudrais insister sur deux points très importants :

- d'abord la clarification des responsabilités respectives en matière de propreté et l'amélioration des choses dans ce domaine qui est très sensible,
- et d'autre part les questions des travaux de voirie sur lesquels là aussi des clarifications, voire des délégations de compétences, sont possibles.

Enfin le quatrième grand axe qui vous est proposé c'est ce qui est appelé ici les grands enjeux transversaux, c'est-à-dire une évocation dans ce contrat de développement durable des grands équipements d'agglomération, la passerelle Saint-Jean, par exemple,

le stade, et également des sujets qui sortent un peu des compétences strictes aussi bien de la Ville que de la Communauté Urbaine - encore que la Ville a aujourd'hui une compétence générale, vous le savez - je veux parler notamment des questions universitaires ou des questions de développement économique.

Nous en sommes encore aux balbutiements dans cette démarche. Les services de la communauté travaillent, nos services travaillent. Donc nous reviendrons vers vous avec le constat partagé et le projet de territoire d'ici quelques semaines.

M. MAURIN.

M. MAURIN. -

Dans un contexte national de diminution des dépenses publiques, l'affaiblissement annoncé des ressources des collectivités par la suppression de la taxe professionnelle, est-ce que ce cadre de co-développement sera bien à la hauteur des besoins des populations et des ambitions portés par Bordeaux au sein de l'agglomération tels que vous les définissez notamment dans le projet Bordeaux 2030 ?

Ce contrat priorise 4 axes, vous venez de les rappeler : les grandes opérations d'aménagement, le plan de déplacement urbain, la proximité des services et les enjeux transversaux en limite des compétences communautaires. Cela me conduit à une question.

N'y a-t-il pas le risque de voir minimiser les actions CUB sur le territoire de la Ville dans des domaines de compétence de la CUB qui ne seraient pas listés dans le contrat ? Je pense notamment à toutes les actions régaliennes, si je puis dire, concernant la collecte, la voirie et le logement que vous ne citez pas dans la délibération. Merci.

M. LE MAIRE. -

Merci.

M. HURMIC.

M. HURMIC. -

La délibération que vous nous proposez consiste simplement aujourd'hui à approuver la démarche, donc je serai, moi également, bref pour ce qui concerne l'intervention du groupe des Verts, simplement pour rappeler un peu notre scepticisme sur la façon dont les communes actuellement fonctionnent dans le cadre communautaire.

Nous approuvons le principe d'une contractualisation. Nous ne sommes pas hostiles au fait qu'il y ait un cadre et que les communes fassent en sorte que leur projet communal s'intègre à un projet collectif qui est celui de la Communauté Urbaine.

Nous avons cependant des craintes que cette négociation directe Maire / Président de la Communauté Urbaine se fasse au détriment de deux débats pour nous essentiels, le débat municipal et le débat communautaire. Je m'explique.

Vous avez dans les propositions aujourd'hui que vous commencez à faire figurer dans ces prémices d'un contrat de co-développement un certain nombre d'orientations que vous mettez sur la table. J'en vois certaines. Vous parlez des grands équipements. On les voit apparaître notamment dans les grands équipements futurs au stade.

A quel moment est-ce que le Conseil Municipal a été amené à discuter, à délibérer de la création d'un futur stade que vous envisagez peut-être au lac ou ailleurs, que sais-je ?

Avant d'inscrire ce type d'équipements dans le cadre d'un contrat de co-développement il serait quand même intéressant que le Conseil Municipal puisse en délibérer.

Ensuite, Monsieur le Maire, quand je parle de contrats qui pourraient se passer au détriment du débat communautaire je pense notamment au traumatisme qui a été le nôtre à propos du débat sur Aréna. C'est-à-dire que tout d'un coup vous voyez une des 27 communes de la Communauté Urbaine qui dit : ça y est, j'ai trouvé le Graal, j'ai trouvé le grand projet culturel pour l'agglomération.

Les équilibres étant ce qu'ils sont à la Communauté Urbaine, la cogestion étant ce qu'elle est à la Communauté Urbaine, le projet au départ communal devient, par simple coup de baguette magique communautaire, un projet d'intérêt communautaire.

Si ces contrats de co-développement doivent faire en sorte que des projets strictement municipaux deviennent de par le fait du fonctionnement de la Communauté Urbaine automatiquement des projets d'intérêt communautaire, là-dessus, Monsieur le Maire, nous ne vous suivrons pas.

Nous sommes méfiants vis-à-vis de cette démarche. Nous pensons que l'intérêt communautaire n'est pas l'addition des 27 égoïsmes municipaux et que ce type de projet doit d'abord être débattu en amont, c'est-à-dire au sein de la collectivité qui est la Communauté Urbaine. Ce ne sont certainement pas aux communes, par le biais de ces contrats de co-développement notamment, à faire passer un certain nombre de projets qu'ils auto-décréteraient d'intérêt communautaire.

Voilà ce que sont nos méfiances, Monsieur le Maire, vis-à-vis de ce type de démarche. Oui à la contractualisation, pas à la contractualisation à n'importe quel prix.

Un dernier point que j'ai oublié d'évoquer. Je crois que dans les priorités que la Communauté Urbaine essaie de faire passer dans ces contrats de co-développement, figure l'habitat, notamment l'habitat social. En regardant la délibération que vous nous proposez aujourd'hui je ne vois pas tellement figurer des projets dans le domaine de l'habitat et de l'habitat social de la Ville de Bordeaux.

Je pense que là aussi ça serait bien que la Ville de Bordeaux fasse l'effort de s'insérer dans une vision communautaire donnant la priorité à l'habitat et tout particulièrement à l'habitat social, non seulement à l'échelle de la Communauté Urbaine, mais aussi et surtout au niveau de la Commune de Bordeaux.

Donc nous nous abstiendrons sur cette délibération.

M. LE MAIRE. -

Merci.

M. RESPAUD.

M. RESPAUD. -

Monsieur le Maire, je voudrais commencer par...

M. LE MAIRE. -

Non ! M. RESPAUD, ne commencez pas ! Ce n'est pas possible !

(Rires)

M. LE MAIRE. -

Je fais comme vous...

M. RESPAUD. -

Ecoutez, moi ça ne me dérangerait pas d'avoir un débat public avec vous, Monsieur le Maire, seulement, là, on n'est pas à égalité...

M. LE MAIRE. -

Non, mais se couvrir les voix mutuellement ce n'est pas du débat. Allez-y. Excusez-moi.

M. RESPAUD. -

Par rapport à vos remarques de tout à l'heure il n'y a pas de pire sourd que celui qui ne veut pas entendre.

M. LE MAIRE. -

C'est de l'autocritique ?

M. RESPAUD. -

Non, non, Monsieur le Maire. C'est sur ce que vous avez dit tout à l'heure. Vous voudriez une réflexion plus riche. Nous aussi d'ailleurs. Mais il faudrait que vous nous donniez les moyens de travailler.

Quand vous nous donnez un document aussi important deux jours avant le Conseil Municipal ça me paraît très difficile et la responsabilité vous incombe totalement.

Le second point c'est qu'il faut savoir écouter, pas simplement entendre en signant un certain nombre de papiers. Je crois qu'il faut savoir écouter. Si vous aviez écouté ce qu'on a dit sur le logement social depuis des années, et ce que je vais dire d'ici quelques minutes, vous y trouveriez une richesse de propositions importantes qu'il serait peut-être bon de prendre en compte avant que dans le projet 2030 / 2050 ça soit pris en compte. Vous seriez un peu en avance sur votre temps.

La seconde remarque que je voulais faire, Monsieur le Maire, c'est qu'il y a quelques mois nous avons eu une quarantaine de pages pour une délibération qui concernait « le Petit Mousse », ce puissant paquebot qui sillonne le non moins puissant fleuve qui traverse le Jardin Public.

Depuis lors, à l'intérieur de notre groupe nous avons l'habitude de parler de « l'effet Petit Mousse » quand nous avons des délibérations comportant de nombreuses pages qui ne veulent pas dire grand-chose, alors que celles qui concernent des sujets majeurs sont d'une brièveté inacceptable.

C'est le cas ici. On a une délibération qui est importante, et on a, en fait, uniquement une page d'explication. Ce n'est pas suffisant.

Pour nous la démarche de co-développement mise en œuvre au niveau de la CUB est une bonne et saine démarche qui peut permettre d'éviter que la CUB ne soit pour les communes qu'un tiroir-caisse. C'est pourquoi nous sommes favorables à la démarche en cours qui doit se conclure en juin / juillet.

Vous avez dit qu'il y avait deux phases. Une première phase qui est une phase de diagnostic partagé avec un projet de territoire, puis une identification des priorités.

On n'a pas encore fait le diagnostic. On l'attend. Avant de faire le diagnostic partagé avec la Communauté Urbaine il faudrait qu'on ait notre propre diagnostic sur notre situation, puisque, après, ça va être débattu. Donc on ne le connaît pas. Car c'est à partir de là qu'il faut établir les priorités, à partir de ce qu'on est.

Quand quelqu'un est malade, M. GAÜZERE le sait bien, le médecin fait d'abord un diagnostic et après il donne des remèdes, il fixe un plan de travail – je ne dis pas que M. GAÜZERE est malade, je dis qu'il est médecin –

Où en est-on du diagnostic partagé sur Bordeaux ? On n'en a pas, et pourtant on a des priorités.

Donc finalement on nous présente la deuxième phase, les 4 priorités que nous fixons pour Bordeaux.

Nous ne sommes par contre ces 4 axes que vous mettez en évidence. C'est vrai qu'il faut que la CUB nous aide dans les grandes opérations, sur les déplacements, sur l'amélioration de la proximité, ou les grands enjeux transversaux.

Mais la contractualisation étant limitée, est-ce que ce sont vraiment les bonnes priorités ? Le document adopté par la CUB, en fait, nous offre d'autres perspectives autour de 5 chapitres.

Compte tenu de la situation de Bordeaux il nous paraît préférable de fixer d'autres priorités, Monsieur le Maire. C'est là que je demande toute votre attention parce que je passe au niveau des propositions.

La première est conforme à ce que vous souhaitez, c'est ce que vous avez dit tout à l'heure, c'est le logement social. C'est la constitution de réserve foncière pour éviter une hausse des prix du foncier.

Vous nous dites que c'est la priorité pour Bordeaux. Eh bien chiche, allons-y ! La Communauté Urbaine nous propose de contractualiser plus en matière de logement social. Il faut y aller. C'est un axe qui je crois aurait mérité votre attention qui ne figure pas dans les objectifs que vous proposez.

La seconde priorité que nous proposons c'est sur la prévention du risque économique.

Au niveau de la CUB, je l'ai dit au dernier Conseil de CUB, il y a une certaine efficacité sur la défense de l'emploi dans les grandes entreprises. On l'a vu à Ford. J'espère que ça continuera. On l'a vu à la SOGERMA en partie. Mais pas sur les entreprises plus petites où dans ce cas la responsabilité repose surtout sur les communes. Or l'intervention est nécessaire.

On a laissé partir Marie Brizard sans pratiquement qu'il y ait une réaction de la municipalité.

(Brouhaha)

M. RESPAUD. -

Eh oui ! On a plus parlé de Ford que de Marie Brizard, alors que c'était un des fleurons de l'industrie bordelaise !

On vient de fermer une dernière entreprise sur Bordeaux Caudéran, Kennamétal ! Béatrice DESAIGUES qui s'en est bien occupée pourra vous en parler si vous le souhaitez. C'est un silence assourdissant de notre municipalité !

Il faut mettre en place une structure d'intervention plus importante capable de réfléchir aux difficultés des entreprises quand on les connaît, qui serait susceptible de trouver des solutions au moins en matière d'emploi.

Voilà un point où il doit y avoir collaboration avec la Communauté Urbaine.

La troisième priorité pour nous concerne la gestion des déchets. On ne peut pas gérer les déchets au centre de la Ville de Bordeaux comme on les gère à Parempuyre. Il y a des problèmes spécifiques.

Il faut donc que la Ville de Bordeaux discute avec la CUB du ramassage des déchets et qu'il y ait une contractualisation sur ce sujet avec la Communauté Urbaine.

Quand on voit les difficultés auxquelles on est confronté on ne peut pas se contenter de dire : c'est de la compétence de la CUB. Il faut essayer d'envisager des objectifs d'amélioration. C'est pourquoi on peut regretter que sur ce point, là aussi, notre ville soit aux abonnés absents.

La quatrième priorité que nous vous proposons, Monsieur le Maire, tient à la co-gouvernance entre la Ville de Bordeaux et la Communauté Urbaine.

A Bordeaux, que ce soit dans les Conseils de quartiers ou les réunions publiques organisées par la municipalité, concernant les objections, voire les récriminations des habitants, surtout sur des sujets de compétences communautaires, par rapport à ça les réponses de la municipalité sont de trois ordres.

Quand le projet est réalisé ou que la décision est exécutoire, vous dites : « Ce n'est pas nous, c'est la CUB qui l'a fait. »

Quand la décision est prise mais pas encore réalisée, vous dites : « La CUB a déjà ficelé le projet. On ne peut rien changer sauf à perdre des mois, voire des années. La CUB est un mastodonte qu'on ne bouge pas facilement » Tout ça ce sont des morceaux choisis réels.

Quand le projet est en cours d'étude vous dites : « On ne peut encore rien vous dire, le dossier est au stade de projet. Rien n'est défini, mais dès que ça sera fait on vous le présentera. » Alors que c'est à ce stade que les Bordelais devraient être associés.

Bref. Pas de débat. Toute participation à la réflexion est impossible pour les Bordelais qui sont cantonnés au rôle de spectateurs pour leur propre cadre de vie.

Ce n'est pas cela qu'on appelle un modèle de démocratie de proximité. Je crois que si on veut que ça le devienne, si on veut sortir du leitmotiv «Ce n'est pas moi, c'est la CUB », ou l'inverse du côté de la CUB, je crois qu'il faut réfléchir à une autre façon de faire ensemble.

C'est ce à quoi nous invite le document de la CUB dans le dernier chapitre : « Pour la base du partenariat, des échanges renouvelés ».

Je crois que là aussi on a les moyens d'échanger et d'avoir un contrat.

Voilà les 4 points que nous vous proposons, Monsieur le Maire, si jamais vous êtes susceptible de nous écouter. Merci.

M. LE MAIRE. -

Je vous écoute et j'ai du mérite, parce que je n'ai vraiment jamais entendu un discours aussi politicien que le vôtre. Jamais... (Interrompu)

M. RESPAUD. -

Monsieur le Maire...

M. LE MAIRE. -

Souvent les choses évoluent avec le temps. On change de comportement. Mais alors vous, pas du tout. C'est la politique politicienne au niveau zéro... (interrompu)

M. RESPAUD. -

Moi je n'ai pas été Secrétaire Général de l'UMP...

M. LE MAIRE. -

Et vous continuez à parler... Il n'y a rien à faire. C'est comme ça...

Vous ne menez que de mauvais combats. Vous venez de nous suggérer de discuter avec la CUB de la gestion des déchets. J'ai vu Jean-Louis DAVID bondir sur son siège. C'est vraiment la 5^{ème} Colonne qui arrive avec son casque lourd. C'est ce que nous faisons depuis longtemps, et ça figure parmi les priorités que nous venons d'inscrire.

Deuxièmement, vous nous dites que Ford c'est la CUB, et la Ville c'est Marie Brizard. Alors s'il y a quelque chose de politicard, plus que politicien, c'est bien ça. Je préfère vous dire que le rôle du Maire de Bordeaux dans le sauvetage de Ford, a été au moins aussi important que celui du Maire de Blanquefort ou que celui du Président de la Communauté Urbaine.

Troisièmement, au risque de vous surprendre, je vais vous dire : eh bien la CUB, c'est nous. J'assume pleinement ce qui se passe à la CUB, j'en suis le premier vice-président.

La CUB tire l'essentiel de ses ressources du territoire de la Ville de Bordeaux, et nous sommes pleinement partie prenante à la CUB. Donc je ne joue pas du tout ce petit jeu qui consiste à dire : ce n'est pas moi c'est l'autre.

La concertation avec la CUB, ça aussi c'est une ignorance de ce qui se passe absolument extraordinaire.

Si vous aviez été salle Pierre Tachou, Point du Jour il y a quelque temps, vous auriez vu ce que donne la concertation par exemple sur l'extension des lignes C et D du tramway, animée par M. Chausset et par moi-même, par le vice-président de la Communauté Urbaine et par le Maire de Bordeaux. Il y a eu un vrai débat avec d'ailleurs une forte unanimité dans le public.

Alors ne venez pas nous dire que les Bordelais sont réduits au silence. C'est vous qui êtes réduit à l'absence. On se demande où vous êtes. Moi j'y suis sur le terrain, dans les séances de concertation. Voilà. Et je pourrais rallonger.

Tout ça finalement pour nous dire que vous allez approuver. Parce que vous avez un talent extraordinaire pour dire du mal de ce que vous votez finalement. Mais c'est une façon d'exister. C'est pour ça que je dis que c'est très politicien.

Mes chers collègues, j'imagine que tout le monde va voter ce texte dans l'enthousiasme ?

Non ? M. HURMIC s'abstient.

Le groupe Communiste vote pour.

Le groupe Socialiste vote pour.

Le groupe Communauté d'Avenir vote pour.

C'est très bien.

Oui, M. RESPAUD. Voilà, on va continuer le débat...

M. RESPAUD. -

Non, on ne va pas continuer le débat. Pour le moment nous nous abstenons. Nous souhaitons que les priorités que vous avez fixées soient modifiées. On verra si c'est pris en compte. Vous dites que ce qu'on vous propose c'est uniquement politicien et que vous...

M. LE MAIRE. -

Vous votez contre ?

M. RESPAUD. -

Non, nous nous abstenons.

M. LE MAIRE. -

Très bien.

ADOPTE A L'UNANIMITE DES VOTANTS

**ABSTENTION DU GROUPE SOCIALISTE
ABSTENTION DU GROUPE DES VERTS**

D -20090067

**Représentation de la Ville au sein des organismes divers.
Modifications.**

Monsieur le Maire présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Par délibération D 20080174 en date du 14 avril 2008 et D - 20090430 en date du 29 septembre 2009, vous aviez désigné les représentants de la ville au sein des conseils d'écoles et de divers organismes extérieurs.

Je vous invite donc à modifier ces délibérations.

ECOLES	
Ecole élémentaire Pins Francs	M. Alain DUPOUY en remplacement de M. Pierre LOTHAIRE
Ecole Maternelle Stéhélin	M. Pierre LOTHAIRE en remplacement de M. Alain DUPOUY
Ecole Elémentaire Stéhélin	M. Pierre LOTHAIRE en remplacement de M. Alain DUPOUY

Dénomination de l'organisme	Nombre de sièges à prévoir	
	Titulaires	Suppléants
Fédération des Entreprises Publiques Locales (EPL)	M. Hugues MARTIN en remplacement de M. Jean-Charles PALAU	
Société des Grands Garages et Parkings de Bordeaux (SGGPB)	M. Maxime SIBE en remplacement de M. Jean-Louis DAVID	

M. LE MAIRE. -

Il s'agit de modifier notre représentation :

- à l'Ecole Elémentaire des Pins Francs où M. Alain DUPOUY remplacerait M. Pierre LOTHAIRE,
- à l'Ecole Maternelle Stéhélin où M. Pierre LOTHAIRE remplacerait M. DUPOUY,
- à l'Ecole Elémentaire Stéhélin où M. Pierre LOTHAIRE remplacerait M. DUPOUY.

C'est un jeu de chaises musicales Lothaire / Dupouy.

Pas d'objections ? (Aucune)

Ensuite :

- à la Fédération des Entreprises Publiques Locales, M. MARTIN remplacerait M. PALAU.
- à la Société des Grands Garages et Parkings de Bordeaux M. SIBE remplacerait M. Jean-Louis DAVID.

Pas d'oppositions ?

(Aucune)

ADOPTE A L'UNANIMITE